

Déposé le 24.11.09
25 NOV. 2009

Scanné le

Au Conseil d'Etat du canton de Vaud

Interpellation : Quelle est la croissance et la charge des Equivalents Temps Plein "ETP" à l'Etat de Vaud, au cours de ces dernières années, en comparaison intercantonale.

Développement :

Lors de l'acceptation des budgets 2008 et 2009 de l'Etat de Vaud, le Grand Conseil décidait la création de plus de 484 nouveaux "ETP", soit 200 "ETP" en 2008 et 284 "ETP" en 2009. Les débats sur le budget 2010 conduisent une nouvelle fois le canton à demander plus de 245 "ETP" supplémentaires. Au total pour l'administration et la gestion des tâches que lui confèrent la Constitution Vaudoise et les différentes bases légales, notre canton dispose aujourd'hui de plus de 15'740 "ETP" Equivalents Temps Plein. Il est important de rappeler que trois ans avaient été nécessaire, au début des années 2000, pour répondre aux objectifs de la motion du député Michel Mouquin qui demandait la réduction de 300 postes au sein de l'Etat de Vaud, sans toutefois atteindre entièrement cet objectif.

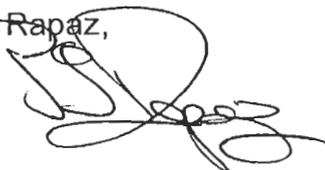
Aujourd'hui nous constatons que moins de trois années auront suffi pour créer 700 postes pérennes supplémentaires et complètement annuler les effets de la motion précitée.

Comparaison n'est certainement pas raison, mais cependant il est important de comprendre les raisons objectives qui conduisent, année après année, à la croissance du personnel de l'Etat. Ce constat est aussi valable pour les postes dans le secteur parapublic ainsi qu'au sein d'organismes ou institutions subventionnées. C'est pourquoi nous souhaitons obtenir différents indicateurs nous permettant de poser des réflexions et des comparaisons entre les différents cantons romands, voire même les cantons de Berne et de Zurich.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Au cours des années 2008-2010, en nombre absolu et en pourcent de la population, combien de nouveaux "ETP" ont-ils été créés, par la voie budgétaire, dans le canton de Vaud et dans les cantons romands ainsi que de Berne et Zurich ?
2. Au cours des années 2008-2010, en nombre absolu et en pourcent de la population, combien de nouveaux postes "ETP" ont-ils été créés, par la voie budgétaire, dans les départements de la formation, de la police et de la santé du canton et dans les départements similaires des cantons précités ?
3. A la lumière de ces chiffres quelles sont les principales différences dans les prestations offertes aux habitants par le canton de Vaud en comparaison avec les autres cantons susmentionnés ?
4. Quels sont comparativement les ratios "nombre d'employés / population", "nombre d'employés / contribuables", "nombre ETP formation / nombre d'élèves" et "nombre de personnel soignant / malades" dans l'ensemble des cantons concernés en comparaison avec le canton de Vaud ?
5. Quelle est l'évolution de la croissance des charges du personnel, au cours des cinq dernières années, dans les organismes ou les institutions parapubliques subventionnées par le canton ?
6. Peut-on mettre les chiffres "questions 4 et 5" en comparaison avec l'évolution des mêmes chiffres dans les cantons précités ?

Pierre-Yves Rapaz,
Député



Soubite développer